



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
23 août 2000  
Français  
Original: anglais

**Troisième session ordinaire de 2000**  
25-29 septembre 2000, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Bureau des Nations Unies**  
**pour les services d'appui aux projets**

**Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001**  
**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

On trouvera dans le présent document les prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2000-2001. Ces prévisions ont été examinées par le Comité de coordination de la gestion et soumises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Dans ces prévisions révisées, le Directeur exécutif propose de ramener le montant total des dépenses d'administration de 113,8 à 106,3 millions de dollars. Ce montant global révisé se décompose comme suit : a) dépenses renouvelables, pour un montant de 103,2 millions de dollars – en baisse par rapport au montant approuvé, qui s'élevait à 110,9 millions; b) dépenses d'administration non renouvelables, pour un montant de 3,1 millions de dollars – en hausse par rapport au montant approuvé, qui s'élevait à 2,9 millions. Ces révisions tiennent compte des objectifs visés en matière d'exécution des projets et de gamme des services offerts, qui sont énoncés en détail dans le plan d'action pour l'exercice biennal.

En outre, pour disposer de la marge de manoeuvre indispensable en raison de l'irrégularité des activités du Bureau, le Directeur exécutif demande à être autorisé, conformément à l'article 7.5 du Règlement financier de l'UNOPS, à engager des dépenses d'administration d'un montant ne devant pas dépasser 5 % du montant du budget approuvé pour l'exercice biennal, à condition de pouvoir imputer ces dépenses sur des recettes inutilisées ou escomptées.

D'autre part, le Directeur exécutif demande l'autorisation de reclasser deux postes de P-5 à D-1.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-5	3
II. Prévisions de recettes révisées et montant estimatif des dépenses au titre du budget de l'exercice biennal 2000-2001 .....	6-42	4
A. Recettes .....	8-15	4
1. Recettes provenant de l'exécution du portefeuille de projets .....	9-12	4
2. Recettes provenant de la prestation de « services purs » .....	13-14	6
3. Autres recettes .....	15	7
B. Dépenses d'administration .....	16-39	7
1. Dépenses renouvelables		
a) Effectifs .....	18-28	7
b) Autres dépenses .....	29	11
c) Montants remboursés au PNUD au titre de services rendus .....	30-32	11
2. Dépenses non renouvelables		
a) Systèmes informatiques .....	33-35	12
b) Transfert du siège .....	36-39	12
C. Évolution de la réserve opérationnelle de l'UNOPS .....	40-42	13
III. Résumé des modalités de gestion .....	43-44	14
IV. Décision du Conseil d'administration .....	45	14
Tableau 1. Projections des dépenses au titre des projets et des recettes pour l'exercice biennal 2000-2001 et montants comparatifs des exercices 1996-1997 et 1998-1999 .....		16
Tableau 2. Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 .....		17
Tableau 3. Effectifs de l'UNOPS .....		18
Tableau 4. Évolution des prévisions de dépenses au titre du transfert du siège .....		19

## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport les prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2000-2001, présentées conformément à la décision 94/32 du Conseil d'administration en date du 10 octobre 1994.

2. Conformément aux dispositions du Règlement financier du Bureau, ces prévisions sont présentées par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion, qui les a approuvées, et ont été communiquées, pour observations, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

3. Le Directeur exécutif a le plaisir d'annoncer qu'en 1999, l'UNOPS a, une fois de plus, mené ses activités en respectant le principe de l'autofinancement, c'est-à-dire en maintenant les dépenses ordinaires renouvelables en dessous du niveau des recettes. Depuis l'adoption, en 1995, du modèle de gestion financière qui régit l'élaboration, le suivi et l'examen du budget de l'UNOPS (dans le document DP/1995/60, dont le Conseil d'administration a pris note dans sa décision 95/31 du 15 septembre 1995), le Directeur exécutif a toujours maintenu le budget des dépenses administratives dans les limites prévues en fonction des variables du modèle, qui sont la demande, l'exécution et les recettes correspondantes. L'exactitude des prévisions budgétaires qui en résultent, qui ont été établies à partir des montants de recettes qui n'avaient pas encore été encaissées, a fait la preuve de la validité du modèle. Le Directeur exécutif continuera d'appliquer celui-ci, en le perfectionnant pour l'adapter sans cesse aux conditions dans lesquelles le Bureau mène ses activités.

4. En 1999, les recettes de l'UNOPS ont été supérieures de 4,5 millions de dollars aux dépenses renouvelables d'administration. Le montant total de ces dernières s'est établi à 47,4 millions de dollars, par rapport à un budget approuvé de 48,1 millions, tandis que les dépenses d'administration non renouvelables se sont élevées à 16,7 millions de dollars contre 12,6 millions prévus au budget. Au total, les dépenses d'administration de 1999 ont donc totalisé 64,1 millions de dollars. Elles sont analysées de façon plus détaillée aux paragraphes 16 à 39.

5. L'excédent global de l'ensemble des dépenses d'administration sur le total des recettes s'est donc élevé, en 1999, à 12,1 millions de dollars, par rapport à un montant prévisionnel approuvé de 9,5 millions. De ce fait, le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS est tombé à 17,4 millions de dollars à fin 1999, soit 28 % en dessous du montant prescrit (24,3 millions). À ce niveau, il reste cependant supérieur de 55 % au montant (11,2 millions) initialement approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 98/20 du 21 septembre 1998. Selon le budget révisé, qui continue de se conformer au principe de l'autofinancement, en 2000 les recettes se situeront au même niveau que les dépenses d'administration renouvelables, soit 51,6 millions de dollars. Compte tenu en outre des dépenses non renouvelables, qui devraient totaliser 3,1 millions de dollars en 2000, cela ramènera le solde de la réserve opérationnelle à 14,3 millions à la fin de l'année. Toujours selon les prévisions révisées, ce solde sera encore égal à 14,3 millions à la fin de l'exercice biennal 2000-2001. Ce montant est à comparer au montant prévisionnel de 25,8 millions qu'il faudrait atteindre au 31 décembre 2001 selon les normes fixées par le Conseil d'administration dans sa décision 97/21. Il semblerait qu'on puisse affirmer aujourd'hui sans guère risquer de se tromper que le relèvement de la réserve opéra-

tionnelle au niveau qui a été approuvé commencera au cours du prochain exercice biennal.

## **II. Prévisions de recettes révisées et montant estimatif des dépenses au titre du budget de l'exercice biennal 2000-2001**

6. Les présentes prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 se fondent sur les résultats obtenus pendant l'exercice biennal 1998-1999 en matière d'exécution, de recettes et de dépenses, ainsi que sur les prévisions avancées par les divisions opérationnelles dans le cadre de la planification stratégique, ce qui reste conforme à la décision 97/22 du Conseil d'administration.

7. Au milieu de l'année 2000, les montants confiés à l'UNOPS pour l'exécution de projets, c'est-à-dire le « portefeuille de projets », s'élevaient à 1,2 milliard de dollars. Par ailleurs, le Bureau gère un portefeuille de « services purs » : il s'agit principalement de gérer des crédits et de superviser des projets pour le compte du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), et ces services sont assurés pour un portefeuille évalué à 2,2 milliards de dollars à mi-2000. D'autre part, le Bureau offre des services personnalisés dans le domaine des achats, généralement dans des cas où interviennent des systèmes d'appels d'offres complexes à l'échelon national ou international, ces services consistant à se charger de la totalité de la procédure d'appel d'offres à l'issue de laquelle un marché est passé par l'entité gouvernementale concernée. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la valeur des marchés ainsi passés s'est élevée à 338 millions de dollars. Il est prévu qu'elle atteigne environ 100 millions en 2000, et elle devrait se maintenir au moins à ce niveau les années suivantes. L'importance de cette activité permanente et des recettes correspondantes justifie la décision prise par le Directeur exécutif de faire figurer ce service séparément à compter de 2001. En excluant ce dernier élément, pour lequel l'UNOPS n'assume aucune responsabilité en matière de débours, la valeur actuelle de la totalité des fonds pour lesquels il assume cette responsabilité s'élève à 3,4 milliards de dollars.

### **A. Recettes**

8. Dans le document DP/1999/39, le montant prévu du total des recettes de l'exercice biennal 2000-2001 était égal à 116,5 millions de dollars. C'est à partir de ce chiffre que le budget des dépenses administratives a été établi. Les prévisions de recettes révisées, qui tiennent compte des chiffres enregistrés en 1999 et des prévisions qui découlent des plans d'action des différentes unités, s'élèvent à 130,2 millions de dollars, soit une baisse de 13,3 millions (11 %) par rapport aux prévisions approuvées. Les recettes effectives de l'exercice biennal 1998-1999 et les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 sont présentées dans le tableau 1 et analysées et commentées plus en détail aux paragraphes 9 à 15.

#### **1. Recettes provenant de l'exécution du portefeuille de projets**

9. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les projets effectivement exécutés se sont élevés à 1 097 700 000 dollars et ont produit 86,5 millions de dollars de re-

cettes. Ces chiffres sont légèrement supérieurs aux prévisions approuvées pour cet exercice biennal, qui s'élevaient à 1 087 800 000 dollars pour les projets exécutés et 86,4 millions de dollars pour les recettes. En 1998 comme en 1999, l'UNOPS a été près d'atteindre ses objectifs en matière d'exécution. Cela montre que les activités de ces deux années avaient été bien planifiées, en tenant dûment compte des conditions particulièrement complexes dans lesquelles le Bureau devait travailler, puisqu'il lui fallait à la fois mettre en place le Système intégré de gestion (SIG) et déménager son siège, tout en respectant ses normes quantitatives et qualitatives en matière d'exécution. Selon les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, les projets exécutés devraient s'élever à 1 milliard 180 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport aux résultats de 1998-1999 mais une réduction de 9 % par rapport aux prévisions initiales. Le montant révisé des recettes relatives aux projets prévues pour l'exercice biennal est égal à 85,4 millions de dollars, contre 101,3 millions dans les prévisions initiales et 86,5 millions effectivement perçus en 1998-1999. La variation de la proportion entre les recettes et les projets exécutés correspond à l'évolution de la composition du portefeuille de l'UNOPS, qui se diversifie aussi bien sur le plan des services que sur celui de la clientèle.

10. Par rapport aux prévisions initiales concernant l'exécution des projets du portefeuille et les recettes correspondantes, les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 font apparaître un taux de recettes plus faible. Comme le Directeur exécutif l'a fait observer dans son rapport annuel (DP/2000/25), la composition du portefeuille acquis en 1999, dont le plus gros de l'exécution se fera en 2000 et les années suivantes, a subi plusieurs modifications non négligeables. Tandis que les nouveaux projets confiés au Bureau par le PNUD et financés au moyen des ressources ordinaires ou des fonds d'affectation spéciale de celui-ci ont diminué de 33 % entre 1998 et 1999, ce qui correspond à plus de 150 millions de dollars, le portefeuille de projets confiés par d'autres organismes des Nations Unies dont le mandat n'est pas axé sur le développement a augmenté d'environ 50 millions de dollars, ce qui représente un doublement de la proportion qu'il représente. Ces nouveaux projets et ces nouveaux clients correspondent à une évolution du champ d'activité, qui fait appel à des ressources différentes et se situe donc à des niveaux différents sur les plans des dépenses et des recettes. L'importance de cette évolution a été légèrement sous-estimée dans les premières prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2000-2001, et l'exécution des projets a été surestimée de 9 %; au vu des résultats de 1999 en matière de nouveaux projets et d'exécution, qui sont confirmés par les données sur les nouveaux projets obtenus jusqu'au milieu de l'an 2000, on prévoit que cette tendance se poursuivra en 2000 et aura donc le même effet sur le taux de recettes de 2001.

11. En même temps que l'UNOPS continue de diversifier encore son portefeuille de projets, il subit des pressions considérables en ce qui concerne les frais de gestion perçus dans le cas des projets et des clients plus traditionnels, d'où une tendance à la baisse des recettes, à volume égal de projets exécutés. Cela correspond à la politique active de diversification des clientèles poursuivie par le Bureau, et l'exercice biennal 2000-2001 s'avérera probablement être le temps qu'il faudra pour passer d'une situation dominée par un client unique à une répartition plus équilibrée et variée des clients appartenant au système des Nations Unies. De ce fait, il faut s'attendre à ce que les chiffres d'exécution et de recettes tendent à varier plus souvent, à la hausse comme à la baisse, éventuellement dans des proportions non négligeables.

12. Pour les raisons exposées ci-dessus, le Directeur exécutif estime qu'il est sage, pour le moment, de proposer pour l'année 2000 des prévisions budgétaires qui ne visent pas trop haut, et de s'en tenir à des chiffres voisins pour l'année 2001. Conformément aux principes qui sous-tendent le modèle financier du Bureau, il continuera de suivre de près l'évolution de la demande de services, ainsi que les variables dudit modèle, et d'ajuster les prévisions en conséquence. L'article 7.5 du Règlement financier de l'UNOPS lui accorde une certaine marge de manoeuvre pour faire face aux fluctuations de la passation de marchés nouveaux qui n'étaient pas prévues et auxquelles il serait impossible de s'adapter autrement, tout en restant dans les limites du budget approuvé. Il s'agit notamment des dépenses de personnel, qui constituent de loin le plus gros élément du budget d'administration du Bureau. Jusqu'à présent, le Directeur exécutif a réussi, en exerçant son pouvoir d'approuver des postes jusqu'à la classe P-5 incluse, à faire tenir les créations de poste dans l'enveloppe budgétaire qui avait été approuvée. Cependant, on ne peut plus procéder ainsi au cours du présent exercice biennal, car les prévisions budgétaires révisées correspondent à des estimations très prudentes en ce qui concerne l'exécution et les recettes et elles laissent très peu de marge pour réaffecter des fonds d'une rubrique budgétaire à l'autre. Selon la recommandation du Comité de coordination de la gestion, le Directeur exécutif propose donc au Conseil d'administration de l'autoriser, conformément à l'article 7.5 du Règlement financier, à engager des dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 5 % du montant du budget approuvé de l'exercice biennal, à condition de pouvoir imputer ces dépenses sur des recettes inutilisées ou escomptées. Au-delà de ce montant, il présenterait des propositions budgétaires supplémentaires conformément aux articles 6.7 et 6.8 du Règlement financier du Bureau. La marge de manoeuvre ainsi accordée s'appliquerait aux activités entreprises au titre de toutes les composantes du budget.

## **2. Recettes provenant de la prestation de « services purs »**

13. L'UNOPS continue de s'efforcer d'élargir ses activités de prestation de services à l'appui de l'exécution de projets et des activités sous-traitées par d'autres organisations. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les services d'administration de prêts et de supervision de projets assurés au profit du FIDA ont produit des recettes de 9,9 millions de dollars, soit 102 % de l'objectif révisé de l'exercice. Vu ce résultat et les plus récents plans d'action, l'objectif révisé pour l'exercice en cours est fixé à 12,2 millions de dollars, ce qui marque une augmentation de 23 % par rapport aux réalisations de l'exercice biennal 1998-1999 et de 9 % par rapport à la prévision initiale pour l'exercice biennal 2000-2001. Cela s'explique essentiellement par le fait que le FIDA a décidé de confier à l'UNOPS la supervision de 14 projets d'investissement dans le domaine de l'agriculture, qui étaient supervisés jusqu'alors par la Banque mondiale et qui se sont ajoutés aux 44 nouveaux projets qu'il comptait déjà confier au Bureau. Ainsi, la valeur totale des nouveaux projets financés par le FIDA et placés sous la supervision de l'UNOPS, ou dont celui-ci a été chargé d'administrer les prêts, a augmenté de 129 % en 1999.

14. Les recettes provenant de la prestation de services spécialisés dans le domaine des achats, qui se sont situées aux alentours de 1,4 million de dollars en 1999, devraient, selon les prévisions, s'élever à 1 million de dollars en 2000. Jusqu'à présent, ces recettes ont été comptabilisées au titre des différents projets du PNUD, ce qui montre les services que l'UNOPS peut rendre à ce dernier en matière de mobilisation de fonds. À partir de 2001, les recettes provenant de services de ce type se-

ront ventilées de la même manière que celles des services relatifs aux prêts du FIDA.

### **3. Autres recettes**

15. Les autres éléments des recettes de l'UNOPS sont d'importance modeste; il s'agit essentiellement des intérêts créditeurs sur le solde de la réserve opérationnelle, ainsi que de recettes diverses et non renouvelables. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le montant de ces recettes s'est élevé à 5,6 millions de dollars, dont des contributions versées par les Gouvernements danois et suisse pour couvrir les dépenses administratives des bureaux de Copenhague et de Genève. Dans le budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001, le montant prévu des autres recettes est égal à 5,6 millions de dollars.

## **B. Dépenses d'administration**

16. Les dépenses d'administration de l'exercice biennal 1998-1999 représentaient au total 106 millions de dollars, soit 3,4 millions (3 %) de plus que le montant révisé, qui était de 102,6 millions de dollars. Ce total comprend des dépenses d'administration renouvelables se montant à 87,8 millions de dollars, soit 0,7 million de moins que les prévisions révisées à ce titre (88,5 millions de dollars), et des dépenses d'administration non renouvelables de 18,2 millions de dollars, soit un dépassement de 4,2 millions par rapport au budget révisé (14 millions de dollars). Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les recettes dépassaient de 14,2 millions de dollars le montant des dépenses d'administration renouvelables, ce qui représente un taux d'autofinancement desdites dépenses de 116 %. Les principaux écarts entre les montants inscrits au budget au titre des dépenses non renouvelables et les montants effectifs de ces dépenses en ce qui concerne les systèmes informatiques et le transfert du siège sont analysés plus en détail dans les paragraphes 36 à 39.

17. Dans les présentes propositions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, le Directeur exécutif propose de réduire de 7,5 millions de dollars le montant total des dépenses d'administration, qui passerait de 113,8 millions à 106,3 millions de dollars. Ce montant total révisé est composé de deux éléments : a) les dépenses renouvelables, soit 103,2 millions de dollars, en diminution de 7,7 millions de dollars (7 %) par rapport au montant approuvé de 110,9 millions de dollars; et b) les dépenses non renouvelables, soit 3,1 millions de dollars, en augmentation de 0,2 million de dollars par rapport au montant approuvé de 2,9 millions de dollars. Ces prévisions révisées traduisent concrètement la nécessité d'accompagner le changement de nature du programme global d'activités de l'UNOPS par une réduction correspondante des dépenses d'administration, ce changement étant le principal facteur qui, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, devrait entraîner une diminution des recettes et un ralentissement de l'augmentation annuelle du niveau d'exécution du portefeuille de projets.

### **1. Dépenses renouvelables**

#### **a) Effectifs**

18. Les traitements et dépenses communes de personnel demeurent le poste le plus important du budget administratif de l'UNOPS et leur évolution reste déterminée par celle du volume des activités. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, la valeur

totale du portefeuille de projets de développement et autres confiés à l'UNOPS est passée de 3,2 milliards de dollars à la fin de 1997 à 3,7 milliards à la fin de 1999. Étant donné cette croissance régulière du volume des activités et la nécessité de conserver la même capacité d'exécution des projets et de prestation des services, il a fallu étoffer quelque peu les effectifs, par des fonctionnaires occupant des postes permanents ainsi que par d'autres agents détenteurs de contrats de courte durée chargés d'activités à durée limitée ou de contrats de louage de services.

19. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le tableau d'effectifs financé au moyen du budget administratif est passé des 345 postes approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 98/20 du 21 septembre 1998 aux 381 postes approuvés par le Conseil dans sa décision 99/15 du 15 septembre 1999. Pour la première année de l'exercice biennal 2000-2001, cette hausse de 10 % se poursuit, le nouveau total des postes permanents au 1er juin 2000 étant de 419. Le tableau 3 fait apparaître une augmentation de 27 postes permanents et 11 postes de durée limitée rattachés à des projets par rapport au précédent tableau d'effectifs approuvé. Cette augmentation de 10 % est à mettre en regard de l'augmentation de 6 % du niveau total d'exécution, qui est passé de 713 millions de dollars en 1998 à 756 millions en 1999. Le niveau total d'exécution pour l'exercice biennal 1998-1999 est de 1 milliard 469 millions de dollars, dont 1 097 700 000 dollars au titre du portefeuille de projets exécutés et 371,3 millions de décaissements autorisés par l'UNOPS sur des prêts qu'il supervise et administre. Par ailleurs, l'objectif actuellement retenu pour 2000 en ce qui concerne le niveau total d'exécution étant de 836 millions de dollars, soit une augmentation supplémentaire de 9,7 % par rapport à 1999, l'UNOPS doit veiller à ce que sa capacité d'atteindre cet objectif ne soit pas entamée, ce qui suppose avant tout des effectifs supplémentaires.

20. Le Conseil d'administration se rappellera peut-être que dans les prévisions budgétaires de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/1996/36), il était signalé que la création ou la suppression de postes à l'UNOPS n'a pas d'incidences financières directes sur les États Membres et que le tableau d'effectifs ne fait qu'indiquer les ressources en personnel dont l'UNOPS a besoin pour faire face aux fluctuations de la demande et du taux d'exécution correspondant. Le tableau d'effectifs n'est important que dans la mesure où il définit les types et les classes des postes pour lesquels il faut recruter. Pour faire face à cette demande évolutive, le Directeur exécutif continue de surveiller de près les dépenses et les recettes de manière à ce que l'UNOPS ait toujours un budget équilibré. De ce fait, le personnel de l'UNOPS est composé tout à la fois de fonctionnaires occupant des postes permanents et d'autres agents engagés pour de courtes durées, dans le cadre de contrats à durée déterminée par exemple, et la part respective de ces différentes catégories de personnel varie avec l'apparition de nouveaux besoins spécifiques dans leur nature ou dans leur durée. L'UNOPS continue d'estimer que l'augmentation du nombre des postes permanents et la combinaison de fonctionnaires occupant des postes permanents et d'autres détenteurs de contrats à durée déterminée constituent la solution qui permet le mieux de faire face à l'évolution des besoins. À cet égard, le nombre de fonctionnaires employés par l'UNOPS à la fin de l'exercice biennal 1998-1999 et occupant des postes permanents était de 325. Au 1er juin 2000, ce nombre est passé à 334. Pour 2000, le total des dépenses de personnel devrait être supérieur de 2,7 millions de dollars au montant correspondant de 1999 et cette augmentation correspond, d'une part, à la création de nouveaux postes rendus nécessaires par



l'augmentation des besoins et, d'autre part, aux hausses régulières et périodiques des traitements et aux promotions.

21. Le montant total des dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2000-2001, c'est-à-dire les traitements des fonctionnaires et les dépenses communes de personnel, le coût des heures supplémentaires et du personnel temporaire et les dépenses afférentes au personnel détenteur de contrats à durée déterminée, devrait passer des 67,5 millions de dollars approuvés pour l'exercice biennal à 61,8 millions de dollars, soit une diminution de 9 %. Les prévisions révisées représentent certes une augmentation par rapport aux dépenses de personnel de l'exercice biennal 1998-1999, compte tenu de l'augmentation prévue du niveau d'exécution au titre tant des projets que de la simple prestation de services, mais elle traduit aussi un important effort de maîtrise des dépenses. Des réductions importantes sont effectuées en ce qui concerne les traitements et dépenses communes de personnel, mais le coût de l'assistance temporaire et les dépenses afférentes au personnel détenteur de contrats à durée déterminée devraient augmenter dans de fortes proportions. La raison en est qu'il faut gérer prudemment les engagements à long terme tout en conservant une marge de manoeuvre suffisante pour faire face aux demandes des clients sans créer de nouveaux postes. À titre d'exemple, la nouvelle division de la clientèle et de la planification stratégique (décrite plus loin, au paragraphe 25) qui vient d'être créée et le groupe chargé de soutenir l'instauration de partenariat avec le secteur privé ont un effectif constitué dans une large mesure de détenteurs de contrats à durée déterminée, ce qui permet de disposer d'un personnel de qualité tout en conservant la marge de manoeuvre nécessaire pour réagir au mieux aux évolutions futures.

22. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration au paragraphe 7 de sa décision 2000/16 du 23 juin 2000, le Directeur exécutif soumet au Conseil une proposition concernant le reclassement à D-1 de deux postes P-5. Comme il est dit dans le document DP/2000/25 du 13 avril 2000, cette proposition correspond à des ajustements rendus nécessaires par les modifications apportées à l'organigramme de l'UNOPS suite à une analyse du fonctionnement du Bureau effectuée par la direction de celui-ci en 1999.

23. En premier lieu, le Directeur exécutif demande l'assentiment du Conseil pour reclasser à D-1 le poste P-5 du chef de la Division de la gestion des ressources humaines. Considérant les recommandations issues de l'analyse fonctionnelle interne susmentionnée, le Directeur exécutif a décidé au début de 2000 de retirer les fonctions relatives aux ressources humaines de la Division des finances et de l'administration et de créer une division de la gestion des ressources humaines, relevant de lui. Les attributions du chef de cette division sont très vastes et revêtent une importance stratégique pour les opérations de l'UNOPS. Ce haut responsable occupe une fonction centrale d'animation de la gestion des ressources humaines de l'UNOPS à l'échelle mondiale, y compris la planification stratégique, l'élaboration des politiques et le contrôle et le suivi de leur application, ce qui recouvre, par exemple, le recrutement et l'administration du personnel, le classement des postes, le perfectionnement et la formation du personnel, les relations entre le personnel et l'administration et la rémunération; il demeure administrativement responsable de plus de 3 900 agents travaillant partout dans le monde, dont 419 occupent des postes inscrits au budget administratif, près de 740 entrent dans la catégorie du personnel international rattaché aux projets, et 2 800 environ relèvent du personnel national rattaché aux projets; il coordonne l'établissement des propositions budgétaires et des rapports annuels ainsi que d'autres rapports de gestion; et il représente l'UNOPS

dans diverses instances interorganisations (Comité consultatif pour les questions administratives – questions de personnel, Commission de la fonction publique internationale, Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, etc.) qui s’occupent des questions relatives aux ressources humaines à l’échelle de tout le système.

24. Par ailleurs, l’Administrateur ayant procédé à la délégation de pouvoir pour les questions de personnel en faveur du Directeur exécutif, mesure que le Conseil d’administration avait demandée dans sa décision 99/17 du 15 septembre 1999 et qui a fait l’objet d’un rapport distinct, publié sous la cote DP/2000/30, la Division de la gestion des ressources humaines devra assumer des responsabilités plus lourdes pour permettre au Directeur exécutif de réagir comme il se doit aux demandes d’une clientèle de plus en plus diversifiée et d’assurer le respect des obligations liées aux responsabilités concernant les questions relatives au personnel. Le reclassement du poste P-5 actuel en un poste D-1 permettrait également de se conformer à la norme en vigueur dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies selon laquelle la fonction de responsable de la gestion des ressources humaines est généralement classée à D-1 ou à un rang supérieur. L’examen de la définition d’emploi correspondant à ce poste confirme la nécessité de le reclasser à D-1.

25. En second lieu, suite à l’analyse fonctionnelle interne évoquée plus haut, le Directeur exécutif a aussi décidé de fusionner la fonction de planification générale des activités et la fonction de relations avec la clientèle, pour créer la Division de la clientèle et de la planification stratégique. Cette division couvre donc le marketing et la planification stratégique, deux fonctions intimement liées. Cet élargissement de la fonction de relations avec la clientèle est à la fois complémentaire et conforme à la volonté de l’UNOPS de rechercher systématiquement et se constituer une clientèle plus diversifiée. Cette division se dotera des capacités essentielles en matière de renseignement sur les marchés, de gestion des relations avec la clientèle, de développement des produits et d’accès à de nouveaux marchés, ainsi que des indicateurs qui aideront à identifier les atouts et besoins stratégiques de l’UNOPS. Ce faisant, la Division pourra réunir des analyses internes et externes sur les clients de l’UNOPS, ses partenaires et les opportunités qui déterminent le potentiel de croissance du Bureau. Son travail consistera aussi à réunir et analyser les données sur les tendances concernant les différents clients et secteurs d’intervention émanant des sources de financement, pour établir des profils de concurrents et définir avec précision les repères qui, dans chaque branche d’activité, déterminent les normes de service. Outre la gestion d’une stratégie axée sur les marchés, la Division se chargera aussi de fonctions essentielles pour l’UNOPS : inventaire des compétences, analyse des flux d’activité, systèmes de suivi de la clientèle, rapports d’exécution, planification globale des activités, élaboration de stratégies de marketing, etc. Le chef de la Division relèvera directement du Directeur exécutif. Étant donné le champ des tâches et attributions assignées à cette fonction, notamment son caractère à la fois stratégique et transversal, la définition d’emploi correspondante confirme la nécessité de reclasser le poste à D-1.

26. Le reclassement des deux postes P-5 susmentionnés devrait accroître de 20 000 dollars par an environ les dépenses inscrites au budget administratif, augmentation qui serait couverte par les recettes de l’UNOPS.

27. Le Directeur exécutif demande au Conseil d’administration d’approuver la création de 37 postes supplémentaires de la classe P-5 et de classes inférieures.

Conformément à la pratique inaugurée en 1998 (voir par.27 du document DP/1998/35), le Directeur exécutif voudrait informer le Conseil que le tableau d'effectifs pour l'exercice biennal 2000-2001 contient aussi un nouveau poste de la classe L-6, occupé à titre temporaire et exceptionnel par un fonctionnaire ayant les attributions de directeur résident d'un projet précis. Cet arrangement de circonstance, imposé par la nécessité d'exécuter de manière efficace et rapide le projet concerné, est aussi conforme à la recommandation 9 figurant dans le rapport d'évaluation relatif aux relations entre le PNUD et l'UNOPS (DP/2000/17), où il est proposé que l'UNOPS se donne des moyens accrus d'appuyer le personnel rattaché aux projets sur le terrain. Le Directeur exécutif continuera de tenir le Conseil d'administration informé de tout arrangement similaire qui viendrait à être adopté à l'avenir pour s'adapter à l'évolution des demandes de la clientèle.

28. Enfin, une réduction notable des dépenses au titre des consultants est inscrite dans les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, qui rapprocherait davantage ce poste de dépenses de son niveau de 1998-1999. Cette évolution traduit une réduction générale du volume d'activités dans les régions où il est fait souvent appel aux consultants, ainsi qu'un changement de stratégie opérationnelle grâce auquel un réaménagement plus judicieux des projets entre les divisions et les bureaux décentralisés a rendu moins nécessaires les interventions ponctuelles sur le terrain. La diminution du montant prévu au titre des dépenses de formation résulte d'une appréciation plus précise des compétences existantes et des niveaux de formation qui peuvent être actuellement assurés.

#### **b) Autres dépenses**

29. La hausse des montants révisés au titre des dépenses de location et d'entretien des locaux, y compris la rubrique « Chauffage, éclairage, énergie et eau », résulte de prévisions à la hausse concernant les bureaux hors siège. Par ailleurs, des ordinateurs et des systèmes de communication doivent être installés dans les bureaux décentralisés. De ce fait, les montants révisés relatifs à l'utilisation des systèmes de communication et au matériel correspondant comportent une augmentation de 1,4 million de dollars par rapport au budget approuvé et de 1,1 million de dollars par rapport au montant correspondant de l'exercice biennal 1998-1999. Le plus gros (61 %) du montant révisé prévu pour l'exercice biennal 2000-2001 concerne le siège et le solde correspond à la poursuite des investissements dans les bureaux hors siège. La généralisation de l'utilisation des techniques de vidéoconférence et d'autres moyens électroniques de partage et de transfert des données revêt une importance capitale pour la bonne coordination de la prestation de services de qualité à tous les clients de l'UNOPS. Cette évolution nécessaire se répercute sur le montant révisé demandé au titre des systèmes et matériels informatiques, qui est inférieur au montant effectif des dépenses de l'exercice biennal 1998-1999 mais supérieur de 1,3 million de dollars au montant approuvé. En l'occurrence, ce sont les bureaux hors siège qui absorbent 60 % de cet investissement.

#### **c) Montants remboursés au PNUD au titre de services rendus**

30. L'UNOPS rembourse aux bureaux de pays du PNUD et aux autres organisations du système des Nations Unies le surcoût qu'entraîne pour ces derniers la fourniture de services aux projets exécutés par l'UNOPS. Ces remboursements se sont élevés à 6,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 et devraient atteindre 7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001.

31. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les remboursements au PNUD au titre des services centraux d'appui fournis à l'UNOPS, y compris les services de vérification interne des comptes, et la part de l'UNOPS dans les dépenses afférentes aux services centraux des Nations Unies, se sont élevés à 7,1 millions de dollars. Ce montant représente une diminution de 13 % par rapport au montant de 8,1 millions de dollars prévu à l'origine dans le budget, ce qui s'explique par le perfectionnement continu de la méthode de facturation des services centraux.

32. En ce qui concerne l'exercice biennal 2000-2001, les remboursements au PNUD au titre des services centraux d'appui devraient s'établir à 7,7 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 1 % par rapport aux montants approuvés. Le souci d'assurer la bonne mise en place du SIG et de régler la question du mode d'établissement des rapports financiers a empêché de procéder à une réévaluation minutieuse des services centraux et des coûts connexes à partir des principes de base de la méthode de facturation desdits services. Ce réexamen vient de commencer et il devrait en résulter au cours de l'exercice biennal 2000-2001 des économies analogues à celles réalisées au cours de l'exercice précédent.

## **2. Dépenses non renouvelables**

### *a) Systèmes informatiques*

33. Dans le document DP/1999/39, l'UNOPS avait révisé à la baisse, de 5,4 millions de dollars, le montant inscrit au budget de 1998-1999 pour les dépenses non renouvelables afférentes à la sécurité du passage à l'an 2000 et à la mise en place du SIG. Les dépenses effectives pour l'exercice biennal se sont élevées à 4 millions de dollars, dont l'essentiel a été consacré à la formation, à l'appui et à la compatibilité entre les systèmes existants et le SIG. Cette diminution des dépenses s'explique principalement par le retard pris dans la mise en route de la version 4 du SIG et le report de projets destinés à compléter ou accroître les fonctions du système.

34. Le budget approuvé pour 2000-2001 au titre des dépenses non renouvelables comprend (pour 2000 seulement) 2,9 millions de dollars pour de nouvelles dépenses liées au SIG. Il est proposé de modifier légèrement ce poste dans le budget révisé, à savoir de porter ce montant à 3,1 millions de dollars. Certains des projets reportés de 1999 démarreront en 2000, année au cours de laquelle il est également prévu de mettre en route la version 4 du système.

35. Comme il est dit dans le document DP/1999/39, à partir de 2001, les activités dans le domaine de l'informatique, qu'elles aient trait au SIG ou non, seront incluses dans la partie du budget relative aux dépenses renouvelables.

### *b) Transfert du siège*

36. Les travaux d'aménagement du nouveau siège de l'UNOPS et le déménagement proprement dit sont désormais achevés. Comme on peut le voir dans le tableau 2 et, plus en détail, dans le tableau 4, les dépenses afférentes au transfert du siège pour l'exercice biennal 1998-1999 s'élèvent à 14,1 millions de dollars, soit 5,5 millions de dollars de plus que le montant révisé (8,6 millions de dollars) approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 99/15 du 15 septembre 1999. Comme il était signalé dans le document DP/2000/25, plusieurs facteurs se sont conjugués pour produire ce surcoût.

37. Les raisons de l'augmentation prévue des dépenses de réinstallation par rapport aux prévisions initiales d'avril 1998 approuvées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire (décision 98/20 du 21 septembre 1998) ont été décrites dans le détail dans le document DP/1999/39. En conséquence, le Conseil a approuvé à sa troisième session ordinaire de 1999 (décision 99/15) le montant révisé établi en avril 1999, soit 8,6 millions de dollars. La valeur totale des marchés initiaux, conclus jusqu'en septembre 1999 pour les travaux de construction et les frais connexes, s'élevait à 8,8 millions de dollars, ce qui représente un dépassement de 7,6 % par rapport au montant de 8,2 millions de dollars qui avait été approuvé (tableau 4). Toutefois, le transfert a imposé un certain nombre de mesures inhérentes au type de bâtiment retenu pour le nouveau siège. Ainsi, il a fallu des travaux de câblage plus importants pour assurer le bon fonctionnement du système de communication; d'autres modifications de l'état du site (variations de la hauteur sous plafond; défauts précédemment non signalés en ce qui concerne les planchers) se sont révélées nécessaires pour installer les systèmes mécaniques et électriques. Ces mesures se sont traduites par des coûts supplémentaires de construction et des frais connexes de 2,1 millions de dollars, qui représentent le plus gros du surcoût (38 %).

38. Par ailleurs, durant les travaux de préparation du site, les locaux d'origine ont été rénovés et un certain nombre d'améliorations ont été jugées nécessaires pour éviter une escalade des coûts qui aurait été inévitable si ces améliorations étaient effectuées dans des locaux déjà occupés. La part la plus importante du surcoût était imputable à la rénovation des systèmes d'électricité et de climatisation ainsi que de l'infrastructure de télécommunication. Le coût total de ces améliorations s'établit aux alentours de 1,4 million de dollars, dont 1 million de dollars pour les améliorations effectuées durant l'exécution des marchés initiaux, et 0,4 million de dollars pour un meilleur système de téléphone (déjà prévu dans le marché initial), ce dernier élément représentant 25 % de la différence de coût.

39. Sur le solde de 2 millions de dollars, 0,5 million correspond à la nouvelle contribution du propriétaire, inscrite au budget en 1999 et à recevoir en 2000, et à des économies supplémentaires résultant de la renégociation des marchés, tous ces éléments ayant été inclus dans le montant total des autres recettes prévues pour l'exercice biennal 2000-2001. Le montant de 1 million de dollars, après renégociation en 2000 du montant de 1,3 million de dollars budgété en 1999, comprend 0,5 million de dollars de loyers et 0,5 million de dollars de pénalités résultant de la libération tardive des anciens locaux du bâtiment du Daily News. Le solde final, de 0,5 million de dollars, qui représente une augmentation de 6 % par rapport au montant approuvé pour les dépenses de transfert, représente effectivement un dépassement de coût. Le Directeur exécutif estime que, compte tenu des caractéristiques du marché de la construction et des activités connexes à New York, actuellement et en 1999, un dépassement de coût inférieur à 10 % par rapport aux prévisions initiales peut difficilement être qualifié de déraisonnable.

### **C. Évolution de la réserve opérationnelle de l'UNOPS**

40. Conformément à la décision 97/21 du Conseil d'administration en date du 18 septembre 1997, la réserve de l'UNOPS a été constituée comme prévu dans le document DP/1997/26 et fixée à 4 % du total des dépenses administratives et des budgets des projets de l'année précédente. Après le prélèvement effectué le 31 décembre 1999 pour couvrir les dépenses non renouvelables engagées en 1999, la

réserve s'élevait à 17,4 millions de dollars au 1er janvier 2000, ce qui représente une baisse de 30 % par rapport au montant statutaire de 25 millions de dollars et une hausse de 55 % par rapport au montant de 11,2 millions de dollars que le Conseil avait à l'origine approuvé dans sa décision 98/20 du 21 septembre 1998.

41. Le coût de mise en route de la version 4 du SIG et les coûts connexes constituent le reste des dépenses non renouvelables prévues pour l'an 2000. Étant donné la conjoncture de 1999, qui devrait se poursuivre en 2000 et 2001 (comme on l'a vu plus haut, aux paragraphes 10 à 12), l'UNOPS se voit obligée d'adopter une démarche prudente à l'égard des recettes, donc également à l'égard des dépenses à prévoir pour 2000 et 2001. Cette prudence amène notamment à ne pas écarter la possibilité qu'il faille prélever sur la réserve un montant de 3,1 millions de dollars pour couvrir des dépenses non renouvelables. En faisant preuve de la même prudence pour l'an 2001, il semble bien que ce n'est qu'au cours du prochain exercice biennal que l'on pourra commencer à établir la réserve à son niveau statutaire.

42. Le Directeur exécutif tiendra le Conseil d'administration informé des variations de la conjoncture concernant les activités de l'UNOPS qui pourraient survenir en 2000 et au début de 2001 et qui pourraient modifier notablement les projections de recettes pour 2001. Il demeure convaincu qu'en s'en tenant aux mesures de maîtrise des coûts, qui s'accompagneraient d'une expansion des services offerts par l'UNOPS à de nouvelles clientèles plus ciblées, il sera possible de porter de nouveau la réserve à son niveau statutaire sans avoir à recourir à des augmentations en termes réels des commissions et des dépenses d'appui administratif aux projets.

### **III. Résumé des modalités de gestion**

43. L'UNOPS continuera de gérer ses ressources d'une manière conforme à son statut d'organisme financièrement autonome. Si la valeur des budgets des nouveaux projets acceptés en 2000 et 2001 et les commissions correspondant aux services rendus au cours de la même période sont en deçà des prévisions, des réductions de coût seront opérées, y compris sur les dépenses de personnel, pour rester dans les limites des prévisions de recettes les plus fiables. Si des décisions de cet ordre sont prises, elles feront l'objet de toutes les consultations voulues avec le Comité de coordination de la gestion, et le Directeur exécutif informera le Conseil d'administration le cas échéant. En tout état de cause, les dépenses d'administration renouvelables devraient être intégralement financées au moyen des recettes produites par les services rendus par l'UNOPS, conformément au principe de l'autonomie financière.

44. S'agissant du niveau de la réserve opérationnelle, le Directeur exécutif suivra de près l'évolution de la conjoncture dans laquelle opère l'UNOPS au cours des prochains mois afin de déterminer si de nouvelles mesures s'imposent pour accélérer la reconstitution de la réserve opérationnelle et son rétablissement à son niveau statutaire.

### **IV. Décision du Conseil d'administration**

45. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

1. Prendre note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 2000-2001 (DP/2000/37);

2. Approuver les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, soit 105,8 millions de dollars;
3. Décider que, conformément à l'article 7.5 du Règlement financier de l'UNOPS, le Directeur exécutif sera habilité à engager des dépenses, tant de personnel que d'administration, à concurrence de 5 % des prévisions budgétaires approuvées pour l'exercice biennal, pour faire face à des changements imprévus de la demande au moyen de recettes non utilisées ou escomptées;
4. Rappeler sa décision 98/20 du 21 septembre 1998 et approuver la proposition tendant à ce que les montants prévus pour couvrir le coût des activités non renouvelables au cours de l'exercice biennal 2000-2001 soient prélevés sur la réserve opérationnelle de l'UNOPS, en notant que le prélèvement requis en 2000 est supérieur de 0,2 million de dollars au montant précédemment approuvé pour cette année-là;
5. Approuver le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2000-2001;
6. Approuver le reclassement à D-1 de deux postes P-5;
7. Prier le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa deuxième session ordinaire de 2001 sur les mesures à prendre pour rétablir la réserve opérationnelle à son niveau statutaire.

Tableau 1  
**Projections des dépenses au titre des projets et des recettes  
pour l'exercice biennal 2000-2001  
et montants comparatifs des exercices 1996-1997 et 1998-1999**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>2000-2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2000-2001</i>
	<i>Montants</i>	<i>Montants</i>	<i>Montants</i>	<i>Montants</i>	<i>Montants</i>	<i>Montants</i>
	<i>effectifs</i>	<i>effectifs</i>	<i>approuvés</i>	<i>révisés</i>	<i>révisés</i>	<i>révisés</i>
Exécution	893,9	1 097,7	1 300,0	590,0	590,0	1 180,0
Recettes						
Recettes provenant de l'exécution des projets	66,7	86,5	101,3	42,7	42,7	85,4
Recettes au titre des « services purs »	6,9	9,9	11,2	6,1	6,1	12,2
Autres recettes	5,1	5,6	4,0	2,8	2,8	5,6
<b>Total des recettes</b>	<b>78,7</b>	<b>102,0</b>	<b>116,5</b>	<b>51,6</b>	<b>51,6</b>	<b>103,2</b>
Dépenses d'administration						
Dépenses d'administration renouvelables	70,3	87,8	110,9	51,6	51,6	103,2
Dépenses d'administration non renouvelables	–	18,2	2,9	3,1	–	3,1
<b>Total des dépenses d'administration</b>	<b>70,3</b>	<b>106,0</b>	<b>113,8</b>	<b>54,7</b>	<b>51,6</b>	<b>106,3</b>
Solde non dépensé et mouvements de la réserve opérationnelle						
Report de la réserve opérationnelle	6,8	20,0	17,4	17,4	14,3	17,4
Report du solde non dépensé	6,2	1,4	–	–	–	–
Transfert à la réserve opérationnelle	7,0	–	2,7	–	–	–
Prélèvement sur la réserve opérationnelle	–	(2,6)	–	(3,1)	–	(3,1)
Prélèvement sur le solde non dépensé	–	(1,4)	–	–	–	–
Solde non dépensé à reporter	1,4	–	–	–	–	–
Réserve opérationnelle à reporter	20,0	17,4	20,1	14,3	14,3	14,3



Tableau 2  
**Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Prévisions approuvées	2000 Prévisions révisées	2001 Prévisions révisées	2000-2001 Prévisions révisées
H10/H12 Traitements et salaires	27 846	38 118	16 923	16 923	33 846
H14-H20 Dépenses communes de personnel	13 911	19 866	8 461	8 461	16 922
B10 Personnel temporaire	5 078	3 675	2 079	2 079	4 158
B12/ Engagements pour une durée limitée	5 232	5 302	3 217	3 217	6 434
B10/80 Heures supplémentaires	199	576	203	203	406
B12 Consultants	2 793	7 001	1 440	1 440	2 880
B14 Formation	404	1 878	434	434	868
B18 Voyages autorisés des fonctionnaires	3 193	3 191	1 669	1 669	3 338
B16/ Contrats	1 499	2 539	896	896	1 792
B16/ Contrats de développement de systèmes	547	480	67	67	134
B20 Imprimerie et publications	76	–	60	60	120
B22 Loyer et entretien des locaux	4 984	7 936	4 696	4 696	9 392
B22/ Chauffage, éclairage, énergie et eau	24	395	–	–	–
B26 Location et entretien des matériels	222	243	221	221	442
B28 Communications	2 082	1 828	1 622	1 622	3 244
B38 Services divers	1 891	1 856	417	417	834
B40 Fournitures de bureau	1 503	580	313	313	626
B42 Mobilier et matériel	620	503	463	463	926
B44 Matériels informatiques	2 434	855	1 090	1 090	2 180
C10 Dépenses de représentation	24	49	17	17	34
<b>Total partiel</b>	<b>74 562</b>	<b>96 871</b>	<b>44 288</b>	<b>44 288</b>	<b>88 576</b>
B50/ Services fournis par les bureaux de pays du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	6 167	6 264	3 493	3 493	6 986
B50/ Remboursement au PNUD :					
Services fournis par le PNUD/Bureau de l'audit et des études de performance	1 713	1 640	870	870	1 740
Services centraux du PNUD	4 414	5 058	2 386	2 386	4 772
Services centraux de l'ONU	983	1 100	580	580	1 160
<b>Total partiel</b>	<b>13 277</b>	<b>14 062</b>	<b>7 329</b>	<b>7 329</b>	<b>14 658</b>
Projet systèmes d'information	4 063	2 911	3 100	–	3 100
Projet transfert du siège	14 108	0	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>18 171</b>	<b>2 911</b>	<b>3 100</b>	<b>–</b>	<b>3 100</b>
<b>Total général</b>	<b>106 010</b>	<b>113 844</b>	<b>54 717</b>	<b>51 617</b>	<b>106 334</b>

Tableau 3  
Effectifs de l'UNOPS

	Postes permanents <sup>a</sup> (base+projets, juin 1999)			Postes reclassés <sup>b</sup> (1er juin 1999- 31 mai 2000)	Postes supplémentaires <sup>b</sup> (base, 1er juin 1999- 31 mai 2000)	Postes supplémen- taires liés à des projets <sup>c</sup>	Total général (au 1er juin 2000)	Postes pourvus par des fonctionnaires des séries 100/200/300 (au 1er juin 2000)	Postes vacants <sup>d</sup>
Recrutement sur le plan international									
SSG	1						1	1	
D-2	1						1	1	
D-1/L-6	14	1	15	2 <sup>e</sup>	0	1	18	18	0
P-5/L-5	36	1	37	3 (2)	4	1	43	33	10
P-4/L-4	47		47	4 (3)	4	2	54	43	11
P-3/L-3	22	1	23	(4)	2	–	21	11	10
P-2/L-2	9	1	10	1	–	1	12	9	3
<b>Total partiel</b>	<b>130</b>	<b>4</b>	<b>134</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>150</b>	<b>116</b>	<b>34</b>
Recrutement sur le plan local									
1re classe (G-7/G-6)	77	6	83	(1)	4	1	87	72	15
Autres classes	153	11	164	3 (3)	13	5	182	146	36
<b>Total partiel</b>	<b>230</b>	<b>17</b>	<b>247</b>	<b>(1)</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>269</b>	<b>218</b>	<b>51</b>
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>21</b>	<b>381</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>419</b>	<b>334</b>	<b>85</b>

<sup>a</sup> Décision 99/15 du Conseil d'administration en date du 15 septembre 1999.

<sup>b</sup> Depuis la décision 99/15.

<sup>c</sup> Postes strictement liés à des projets spécifiques.

<sup>d</sup> Y compris des fonctions assurées par du personnel temporaire et des postes dont on recherche activement un titulaire.

<sup>e</sup> Postes de chef de la Division de la gestion des ressources humaines et de chef de la Division de la clientèle et de la planification stratégique (il s'agit de deux postes P-5 dont le reclassement à D-1 est demandé dans le présent document).

Tableau 4

**Évolution des prévisions de dépenses au titre du transfert du siège**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions initiales avril 1998, approuvées septembre 1998	Prévisions révisées avril 1999, approuvées septembre 1999	Valeur d'origine des marchés	Aug- menta- tion totale	Origine de l'augmentation		Coût total	Différence entre les prévisions révisées et les montants effectifs
					État du site	Amélio- rations		
Travaux de construction	2 300	2 400	2 352	503	450	53	<b>2 855</b>	455
Travaux électriques	1 100	1 400	1 920	1 060	940	120	<b>2 980</b>	1 580
Travaux mécaniques	1 100	1 700	1 335	275	210	65	<b>1 610</b>	-90
Imprévus	300	400	400	70	50	20	<b>470</b>	70
<b>Total, travaux de construction de base</b>	<b>4 800</b>	<b>5 900</b>	<b>6 007</b>	<b>1 908</b>	<b>1 650</b>	<b>258</b>	<b>7 915</b>	<b>2 015</b>
Rénovations	–	3 025	3 548	257	-70	327	<b>3 805</b>	780
Équipements	1 700	2 060	2 060	400	200	200	<b>2 460</b>	400
Faux frais et commissions	600	700	700	485	300	185	<b>1 185</b>	485
<b>Total partiel, construction et rénovation</b>	<b>7 100</b>	<b>11 685</b>	<b>12 315</b>	<b>3 050</b>	<b>2 080</b>	<b>970</b>	<b>15 365</b>	<b>3 680</b>
Crédits propriétaire	(3 300)	(3 500)	(3 505)				<b>(3 505)</b>	(5)
<b>Total partiel, dépenses effectives</b>	<b>3 800</b>	<b>8 185</b>	<b>8 810</b>	<b>3 050</b>	<b>2 080</b>	<b>970</b>	<b>11 860</b>	<b>3 675</b>
Autres dépenses	200	400	400	1 010	0	0	<b>1 410</b>	1 010
Déménagement et emmagasinage	200	100	100	0	0	0	<b>100</b>	0
Dépenses de personnel	0	300	300	0			<b>300</b>	0
Loyers et pénalités, anciens locaux	0	0	0	1 010			<b>1 010</b>	1 010
<b>Total, dépenses effectives</b>	<b>4 000</b>	<b>8 585</b>	<b>9 210</b>	<b>4 060</b>	<b>2 080</b>	<b>970</b>	<b>13 270</b>	<b>4 685</b>
Pourcentage d'augmentation par rapport au montant approuvé en septembre 1999 : 7,3				47	24	11	<b>55</b>	55
Pénalités				300			<b>300</b>	300
Contribution du propriétaire à recevoir en 2000				400			<b>400</b>	400
Diminution de la valeur des marchés en 2000				138			<b>138</b>	138
<b>Total partiel</b>				<b>838</b>			<b>838</b>	<b>838</b>
<b>Total des dépenses comptabilisées pour l'exercice biennal 1998-1999</b>	<b>4 000</b>	<b>8 585</b>	<b>9 210</b>	<b>4 898</b>			<b>14 108</b>	<b>5 523</b>